

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 juin 2025 à 18 heures 00 minutes
En mairie

Quorum : 9

Présents :

Mme BURTAIRE Maryline, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FANTINEL Anna/Françoise, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. TELLIER Olivier, Mme ZURKINDEN Gina

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme MANGEOT Nathalie, Mme NAGEL Annie, M. PEZZETA François, M. STRAPPAZZON Sylvain, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Excusé(s) :

Mme KAZMIERCZAK Françoise, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme SABBA Barissa

Secrétaire de séance : Mme DURLA Jocelyne

Président de séance : Mme LANDOWSKY Sylvie

Procès-verbal du conseil d'administration précédent : Approuvé

1 - Voyage sénior 2025 (délibération N°071.2025)

Le C.C.A.S. de TRIEUX, en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), organise des voyages séniors dans le but de permettre aux séniors de pouvoir partir en vacances à moindre coût et de garder le lien social. Le séjour peut bénéficier d'un soutien financier, sous conditions d'éligibilité, et le CCAS sollicite l'aide de l'ANCV dans le cadre de ce projet. Les bénéficiaires doivent satisfaire aux critères définis par l'ANCV pour pouvoir en bénéficier.

Pour le voyage sénior 2025, 39 aides ANCV ont été attribuées.

Le voyage sénior 2025 aura lieu du 21/06/2025 au 28/06/2025 à Saint Paul de Vence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de Nice. Le nombre total de participants est de 65 (dont 3 accompagnants). Le voyage se fera en bus.

Après analyse des dossiers de chacun et notamment des avis d'imposition, l'attribution et le versement des aides ANCV aux personnes éligibles sera établi au retour du voyage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Décision Modificative N°01 (délibération N°072.2025)

Pour assurer le bon fonctionnement du CCAS et afin d'équilibrer les comptes, il est nécessaire d'apporter les modifications au budget primitif 2025 suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
60623 (011) : Alimentation	100.00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	- 7 668.59		
65133 (65) : Secours d'urgence	300.00		
65134 (65) : Aides	7 268.00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	0.59		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Admission en non-valeur (délibération N°073.2025)

Notre trésorerie nous a fait part de 5 créances, datant de 2021, qui n'ont pas été recouvertes pour un montant total de 0.59€.

Il a été décidé, à l'unanimité, de l'admission de cette somme en non-valeur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Organisation et tarification du voyage sénior (délibération N°074.2025)

Afin de répondre à la demande de la trésorerie, une nouvelle délibération type a été rédigée au sujet du voyage sénior. Cette délibération se décompose en 6 points à savoir l'objet, la détermination du prix, les gratuités et suppléments, l'aide financière, les modalités de paiement ainsi que sa mise en oeuvre.

Cette dernière permettra l'encaissement des différents acomptes et il sera possible de réajuster les prix en fonction des modifications des devis et du changement du nombre de participants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Demande de secours (délibération N°075.2025)

Suite à la réception d'un dossier envoyé par l'assistante sociale de PIENNES, la situation d'une nouvelle famille a été étudiée et le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'inscrire la famille à la banque alimentaire du CCAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Attributions d'aides financières d'urgence

Suite aux demande de l'assistante sociale de PIENNES en date du 13/03/2025 et du 07/05/2025 et de difficultés rencontrées par les personnes concernées ne pouvant subvenir à ces besoins, la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration du paiement d'une aide de 150.00€ à une facture de fioul et de 100.00€ à une facture d'électricité.

Les paiements ont été établis directement à l'ordre du fournisseur d'énergie pour le fioul et à l'ordre d'une société de recouvrement pour l'électricité.

7 - Repas des aînés

Le repas des aînés a été fixé au 05/10/2025. Le prix pour les personnes accompagnantes ne remplissant pas les conditions de participation gratuite au repas ainsi que pour les élus du Conseil Municipal et du C.C.A.S. participant au repas a été fixé à 36.00€ pour cette année.

Le dispositif RGD mis en place les années précédentes et à compléter sur les invitations se poursuivra.

Lors du prochain conseil d'administration, une discussion aura lieu au sujet de la méthode de distribution des colis de fin d'année.

8 - Questions diverses

Le CCAS a réceptionné le 04/06/2025 par courrier la démission d'un membre à compter du 03/06/2025.

Séance levée à 18H48

Fait à TRIEUX, le 10/06/2025

La Vice-Présidente,
Sylvie LANDOWSKY

La Secrétaire de séance,
Jocelyne DURLA

